



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 26/08/2025 N° D2025-65

Nomenclature :

Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président

**Objet :** Convention d'occupation du Parc de la Cluse à l'occasion de la course Gravity Race

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

**DECIDE**

**Article 1 :** Est acceptée la convention d'occupation entre Haut Bugey Agglomération et le l'entreprise EXTRA SPORT - 107 rue Bechevelin - 69007 Lyon, pour l'organisation de la course Gravity Race.

**Article 2 :** La présente autorisation est donnée à titre gratuit du vendredi 5 septembre 2025 au samedi 6 septembre 2025.

**Article 3 :** Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président  
Michel MOURLEVAT

